

Pôle communication

Mercredi 16 novembre 2022

COMMUNIQUÉ

PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS

Décisions modificatives n° 2 des budgets propre et de reversement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté deux projets de délibération du Congrès concernant l'exercice 2022. Ils proposent de transférer des fonds du budget annexe de reversement au budget propre de la Nouvelle-Calédonie et de les allouer à la société Enercal afin de combler ses besoins en trésorerie.

Contexte

Depuis plusieurs années, la société Enercal connaît, en dépit d'un résultat comptable positif, une situation de trésorerie préoccupante. Son conseil d'administration a approuvé en octobre 2022 un résultat net comptable d'un milliard de francs au 30 juin 2022. Il a néanmoins constaté une détérioration de sa situation de trésorerie de 1,7 milliard de francs pour atteindre environ -1,9 milliard.

Cette détérioration est le résultat de facteurs extérieurs à la société tels que le déséquilibre structurel du système électrique calédonien, dans lequel les prix sont réglementés. En effet, le gouvernement a tenu à maintenir des tarifs de l'électricité abordables pour les Calédoniens. Dans le même temps, les coûts de la production ont augmenté de manière significative.

Dans ce système, la société Enercal, en sa qualité de concessionnaire du réseau de transport de l'électricité, est amenée à jouer un rôle de « banquier » en garantissant la rémunération des distributeurs en aval et des producteurs en amont. Ce fonctionnement a mené, pour l'exercice 2021/2022, à un déficit structurel qui représente près de 3 milliards de francs.

Pour tenter de résorber cette situation insoutenable, le gouvernement avait validé en mars 2022 une augmentation progressive des tarifs de l'électricité de 4 % au 1^{er} avril 2022, de 4 % au 1^{er} octobre 2022 et de 3 % au 1^{er} avril 2023. À cela s'est ajoutée une subvention d'un milliard de francs, versée à la société au premier semestre 2022 pour réduire le déficit.

Cependant, la guerre en Ukraine a généré une hausse du prix des produits énergétiques ne permettant pas à la réévaluation des tarifs d'apporter l'effet escompté, ce qui a encore accru le déficit du système.

Les efforts consentis par le gouvernement ne suffisent plus à contenir le besoin de trésorerie d'Enercal qui se retrouve donc en risque de cessation de paiement.

Décision modificative n° 2 du budget annexe de reversement 2022 de la Nouvelle-Calédonie

Dans l'attente de solutions plus pérennes et afin d'apporter des ressources complémentaires devenues urgentes pour Enercal, le projet de délibération relative à la décision modificative n°2 du budget annexe de reversement, propose de récupérer les fonds disponibles et non répartis sur le Fonds d'électrification rural (FER) et de les transférer au budget propre de la Nouvelle-Calédonie. Il est ainsi suggéré de reverser à ce dernier la somme de 1,5 milliard de francs.

Un transfert qui n'aura aucun impact sur le fonctionnement du FER puisque les opérations financées par le fonds s'échelonnent en moyenne sur 3 ans. Cela signifie qu'il sera en capacité de financer toutes les opérations déjà engagées et de poursuivre ses activités sans revoir son programme à la baisse.

Le budget annexe de reversement 2022 ainsi modifié, s'élève au final à **75 469 161 472** francs.

Décision modificative n° 2 du budget propre 2022 de la Nouvelle-Calédonie

Les 1,5 milliard de francs ainsi transférés au budget propre, le projet de délibération propose de verser une subvention de fonctionnement du même montant à la société Enercal.

Ainsi modifié, le budget propre de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à **97 585 805 106** francs.

* *
*